

Coût de la santé

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1585

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les ménages vaudois passent à la caisse

Le coût de la santé a progressé de 26% dans le canton de Vaud depuis 1993. L'essentiel de la charge nouvelle a été supportée par les ménages et les assurances maladie.

Les dépenses de santé ont atteint quatre milliards et cent dix-sept millions dans le canton de Vaud en 2001. Le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), qui élabore chaque année les comptes de la santé du canton, prend en considération les soins, la prévention, la recherche dans les

ciens, ils englobent les dentistes, les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les laboratoires d'analyse. Les autres dépenses (formation, recherche, prévention, gestion) atteignent quatre cent huitante-huit millions, soit 12 % du total.

Les payeurs

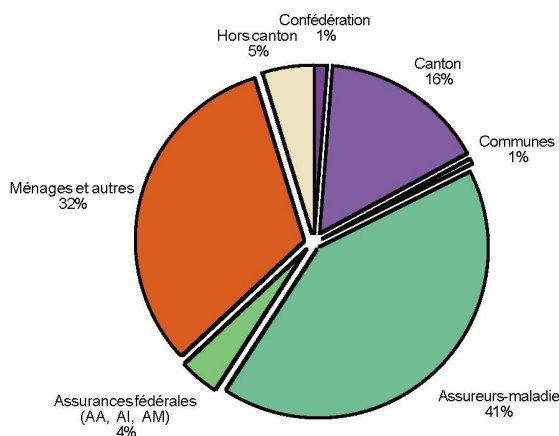
Les ménages paient de leur

Constante augmentation

Le SCRIS élabore les comptes de santé depuis 1993. Une pé-

En neuf ans, la contribution des payeurs directs a, elle aussi, varié de manière très

Répartition des dépenses de santé selon l'agent payeur, Vaud, 2001



Source: Statistique Vaud

hôpitaux et la formation non universitaire et les frais administratifs. Avec une dépense de trois milliards et six cent vingt-huit millions, les soins représentent l'essentiel de la facture. Outre les hôpitaux, les EMS et les méde-

poche 32 % de la facture (voir graphique ci-dessus). Mais leurs efforts ne s'arrêtent pas là. Ils doivent en plus s'acquitter des primes d'assurances maladie qui, par leurs prestations, couvrent 41 % des frais de santé. Les pouvoirs publics déboursent de manière directe 18 % du total (non compris les aides individuelles sous condition de ressources). La part de 5 % « hors canton » représente le paiement des dépenses de patients résidant hors du canton de Vaud.

Les coûts de la santé dans le canton de Vaud. Résultats 2001 et évolution depuis 1993. Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

	1993	2001	progression
Hospitalisation	971	1.136	+ 17 %
Ambulatoire	1.380	1.869	+ 35 %
Médico-social	537	624	+ 16 %
Formation, gestion, etc.	383	488	+ 27 %
Total	3.271	4.117	+ 26 %

riode de neuf ans permet une intéressante vision de l'évolution des coûts (cf. tableau 1).

La progression de 26 % des dépenses est nettement supérieure à la hausse des prix (7,5 %). Les Vaudois, comme les autres Suisses d'ailleurs,

contrastée (cf. tableau 2).

Il faut évidemment rappeler que l'assurance maladie n'est que le payeur direct et que le poids final de la facture va ailleurs. Les mille sept cent douze millions déboursés par les caisses en 2001 ont les origines

	1993	2001	progression
Confédération	52	55	+ 6 %
Canton	551	642	+ 16,5 %
Communes	30	28	- 7 %
Assurance maladie	1329	1712	+ 29 %
Ménages	954	1315	+ 38 %

consacrent donc une part grandissante de leurs revenus à la santé. Le secteur ambulatoire progresse deux fois plus rapidement que celui de l'hospitalisation et du médico-social. C'est en partie le résultat de la politique des pouvoirs publics qui fixe des enveloppes budgétaires aux hôpitaux et aux EMS. Une partie des soins a été transférée d'un secteur à l'autre.

suivantes : subsides fédéraux, deux cents millions; subsides cantonaux, cent millions; cotisations des ménages, mille quatre cents millions.

L'essentiel de la hausse des coûts de la santé a donc été supporté par les ménages. Ils ont été doublement touchés : par leurs contributions directes et par les primes toujours croissantes des caisses maladie. at